

SONERGIA est signataire



MULTIPLIEZ LES PRIMES CEE GRÂCE À L'OPÉRATION COUP DE POUCE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS & TERTIAIRES !

JUSQU'À
X4 DE PRIME



POUR UNE
CHAUDIÈRE BIOMASSE
COLLECTIVE

JUSQU'À
X5 DE PRIME



POUR UNE
POMPE À CHALEUR
EAU/EAU

► EN REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE AU CHARBON OU AU FIOUL OU AU GAZ,
SI IMPOSSIBILITÉ DE SE RACCORDER À UN RÉSEAU DE CHALEUR EXISTANT*

DE NOMBREUX AVANTAGES

SIMPLIFICATION



ACCOMPAGNEMENT & FACILITATION

Un interlocuteur unique pour la construction de dossiers de financement CEE.
Validation pas à pas des dossiers de demande de primes

SÉCURISATION



**SÉCURISATION DU MONTANT
DES PRIMES** même en cas
de fluctuation du cours des CEE

**POSSIBILITÉ DE
PRÉ-FINANCEMENT**
des travaux

DIGITALISATION



OUTILS PERSONNALISÉS
adaptés à votre besoin

DÉMATÉRIALISATION
de la gestion des dossiers
de demandes de primes

EXPERTISE TECHNIQUE



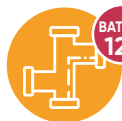
**CONSEIL & AUDIT
ÉNERGÉTIQUE**

**EQUIPE INGÉNIERIE
& SERVICES** dédiée à l'étude
et au montage de dossiers
techniques et complexes

PRIMES CEE

TERTIAIRE

EN REMPLACEMENT
D'UNE CHAUDIÈRE
si surface chauffée :



BAT-TH
127

RACCORDEMENT À UN RÉSEAU DE CHALEUR

Le réseau de chaleur doit être raccordé à un réseau alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.

≤ 7 500 M²

FORAÎT

Forfait fixe
11 GWhc

> 7 500 M²

FORAÎT

Formule de calcul
1 070xS + 3 000 000kWhc
S = surface chauffée du bâtiment tertiaire raccordé au réseau de chaleur

IL N'Y A PAS DE RÉSEAU DE CHALEUR SUR VOTRE TERRITOIRE, OU IL EST IMPOSSIBLE DE S'Y RACCORDER ?
Bénéficiez alors de bonifications de primes sur des systèmes de chauffage/eau chaude sanitaire performants* :



BAT-TH
157

CHAUDIÈRE BIOMASSE COLLECTIVE

CHARBON
ou FIOUL

PRIMES

x4

GAZ

PRIMES

x3



BAT-TH
113

POMPE À CHALEUR AIR/EAU

Dans le cas où la puissance thermique nominale est > 400 kW, alors le coefficient de performance (COP) doit être ≥ 3,5

x4

x3

POMPE À CHALEUR EAU/EAU

Dans le cas où la puissance thermique nominale est > 400 kW, alors le coefficient de performance (COP) doit être ≥ 3,5

x5

x5



BAT-TH
140

BAT-TH
141

POMPE À CHALEUR À ABSORPTION AIR/EAU OU EAU/EAU OU À MOTEUR GAZ DE TYPE AIR/EAU

Dans le cas où la puissance thermique nominale est > 400 kW, alors le coefficient de performance (COP) doit être ≥ 1,6

x2

x1,3

EXEMPLE

DONNÉES DU PROJET

- Remplacement d'une chaudière au **fouil** par une **PAC air/eau** (puissance technique nominale > 400 kW) ► **PRIME x4**
- Bâtiment de **bureaux** d'une surface de **5 000m²** à Strasbourg (zone **H1**)

DONNÉES DE LA FOST BAT-TH-113

- Facteur correctif **bureaux** : **1,2**
- PAC puissance thermique nominale > **400kW** et COP ≥ 4
- Montant kWhc pour zone climatique **H1** : **500 kWhc/m²**

CALCUL DE LA PRIME : **x4** X 5 000 x 0,0045* x 1,2 x 500

PRIME

54 000€

Les Coups de Pouce sont maintenus au delà des dates indiquées ci-dessous. Les échéances restent à définir par le ministère.

Nouvelles primes valables si devis signé entre le 01/03/2023 et le 31/12/2025.

Les travaux doivent être achevés avant le 31/12/2027.

* Rémunération Sonergia : 4 500€/GWhc soit 0,0045€/kWhc

PRIMES CEE

RÉSIDENTIELS COLLECTIFS

EN REMPLACEMENT
D'UNE CHAUDIÈRE
si nb logements :



RACCORDEMENT À UN RÉSEAU DE CHALEUR

Le réseau de chaleur doit être raccordé à un réseau alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.

≤ 125

FORFAIT

Forfait fixe
12 GWhc

> 125

FORFAIT

Formule de calcul
**77 000xN + 2 300 000
kWhc**

N = nombre de logements du bâtiment raccordé au réseau de chaleur

IL N'Y A PAS DE RÉSEAU DE CHALEUR SUR VOTRE TERRITOIRE, OU IL EST IMPOSSIBLE DE S'Y RACCORDER ?
Bénéficiez alors de bonifications de primes sur des systèmes de chauffage/eau chaude sanitaire performants* :



CHAUDIÈRE BIOMASSE COLLECTIVE

CHARBON
ou FIOUL
PRIMES

x4

GAZ
PRIMES

x3



POMPE À CHALEUR AIR/EAU

x4

x3

POMPE À CHALEUR EAU/EAU

x5

x5



POMPE À CHALEUR COLLECTIVE À ABSORPTION AIR/EAU OU EAU/EAU

Dans le cas où la puissance thermique nominale est > 400 kW,
alors le coefficient de performance (COP) doit être ≥ 1,6.

x2

x1,3

EXEMPLE

DONNÉES DU PROJET

- Remplacement d'une chaudière au **fioul** par une **PAC air/eau** ► **PRIME x4**
- Bâtiment résidentiel collectif de **75** logements à Strasbourg (zone **H1**)

DONNÉES DE LA FOST BAR-TH-166

- Facteur correctif : 1
- ETAS : ≥ 120%
- Chauffage et ECS
- Montant kWhc pour zone climatique **H1** : **65 000 kWhc/logement**

CALCUL DE LA PRIME : **x4 x 75 x 0,0045* x 65 000 x 1** **PRIME 87 750€**

Les Coups de Pouce sont maintenus au delà des dates indiquées ci-dessous. Les échéances restent à définir par le ministère.

Nouvelles primes valables si devis signé entre le 01/03/2023 et le 31/12/2025.
Les travaux doivent être achevés avant le 31/12/2027.

* Rémunération Sonergia : 4 500€/GWhc soit 0,0045€/kWhc

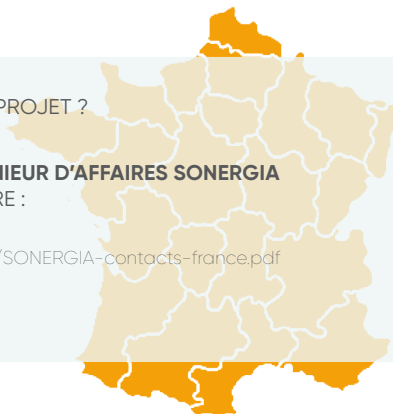


SONERGIA
FINANCE VOS PROJETS
DANS LE RÉSIDENTIEL
COLLECTIF ET LE TERTIAIRE

UNE QUESTION, UN PROJET ?

CONTACTEZ L'INGÉNIEUR D'AFFAIRES SONERGIA
DE VOTRE TERRITOIRE :

<https://sonergia.fr/pdf/SONERGIA-contacts-france.pdf>



sonergia

Grand Bleu
29 boulevard Gay Lussac - 13014 Marseille
40 rue du Louvre - 75001 Paris

www.sonergia.fr

